



COMMUNIQUE DE PRESSE
1^{er} avril 2022

CNR et RAMPA Entreprises inaugurent leur premier parc photovoltaïque développé en commun sur la commune ardéchoise de Le Pouzin, territoire pilote de la transition énergétique

Le vendredi 1^{er} avril 2022, Didier Lhuillier, Directeur général de CNR et Bruno Rampa, Président du Conseil de surveillance du Groupe RAMPA Entreprises, ont inauguré le parc photovoltaïque « Le Pouzin 2 » aux côtés du maire de Le Pouzin Christophe Vignal et du Président du Conseil départemental d'Ardèche Olivier Amrane. Fruit d'un partenariat entre les deux entreprises, ce parc d'une puissance installée de 12 MWc vient renforcer les capacités de production d'électricité renouvelable de la commune de Le Pouzin qui accueille déjà sur son territoire un parc photovoltaïque, un parc éolien et une petite centrale hydraulique construits par CNR. Grâce à l'énergie 100 % renouvelable de l'eau, du vent et du soleil, cette commune de 2 800 habitants produit aujourd'hui l'équivalent de la consommation électrique de 28 000 personnes.

L'aboutissement d'un projet initié il y a 10 ans en partenariat avec les acteurs locaux

Ce nouveau parc photovoltaïque a été imaginé il y a 10 ans par CNR, la mairie de Le Pouzin et le Syndicat départemental d'équipement d'Ardèche (SDEA), propriétaire du terrain. Située dans la zone d'aménagement concertée (ZAC) Rhône Vallée Sud, cette centrale a permis de valoriser une parcelle en friche à vocation industrielle qui restait difficilement aménageable car située en zone inondable.

La conception de la centrale répond à cet enjeu grâce à la surélévation des postes et des tables photovoltaïques. Le projet a officiellement été lancé en 2015 par CNR, puis désigné lauréat en 2018 de l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). En 2019, le groupe RAMPA Entreprises, partenaire historique de CNR pour la construction de différents projets d'énergies renouvelables dans la vallée du Rhône, a souhaité s'engager aux côtés de CNR en entrant à hauteur de 40 % au capital de la société de projet.

Un parc permettant de couvrir les besoins électriques de 7 200 personnes

La parcelle d'implantation du parc est scindée en deux par une bande boisée centrale constituant une zone humide qui a été entièrement préservée. Le terrain accueille aujourd'hui plus de 37 000 panneaux photovoltaïques en capacité de produire 18 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 7 200 habitants. Depuis sa mise en service au mois de février 2021, le parc a produit plus de 15 GWh d'électricité renouvelable soit plus du double de la consommation annuelle des habitants de Le Pouzin.

« Partenaire de la première heure de CNR, la commune de Le Pouzin fait aujourd'hui figure de territoire pilote pour la production d'électricité renouvelable, avec un mix énergétique inédit reposant à la fois sur l'eau, le vent et le soleil. C'est en bâtissant des projets comme celui-ci, alliant conscience environnementale et participation locale, que nous parviendrons commune après commune, territoire après territoire, à paver le chemin vers la neutralité carbone et l'indépendance énergétique de notre pays » a déclaré Didier Lhuillier, Directeur général de CNR.

1,1 million d'euros de financement participatif

Sur les 9,5 millions d'euros d'investissement que représentent le parc « Le Pouzin 2 », près de 12 % sont directement issus du financement participatif, soit 1,1 million d'euros. L'investissement significatif des riverains du parc – 61 % du montant total de la collecte (670 000 euros) – témoigne du volontarisme des habitants de la communauté

Contacts Presse

Béatrice Ailloud – b.ailloud@cnr.tm.fr – 06 07 27 46 07

Romain Jacquet – r.jacquet@cnr.tm.fr – 06 74 79 10 00

d'agglomération Privas Centre Ardèche et des départements alentours pour contribuer durablement à la transition vers les énergies renouvelables locales et bas carbone.

La préservation du vivant comme priorité

Toujours aussi soucieuse de concilier le développement de nouvelles sources d'énergies renouvelables avec la préservation de la biodiversité des territoires, CNR a priorisé l'enjeu environnemental à chaque étape du projet. En s'appuyant sur l'expertise d'un écologue qui a assuré le suivi du chantier sur toute sa durée, CNR a mis en place une palette de mesures pour protéger l'écosystème local.

La bande boisée qualifiée en zone humide qui abrite de nombreuses espèces animales, telles que la cisticole des joncs (espèce protégée de la famille des passereaux) ou le crapaud calamite, a été entièrement conservée. Les travaux ont été suspendus du mois d'avril au mois d'août 2020 pour ne pas perturber le cycle naturel de ces espèces.

Deux mares à crapauds ont été créées sur chacune des parcelles afin de favoriser l'installation des amphibiens et les souches d'arbres présentes sur le site, habitats naturels de la Lucane cerf-volant (espèce de coléoptère), ont également été conservées. Le parc a étéensemencé avec des espèces locales, adaptées au climat et à la nature du sol et sera entretenu par gestion pastorale une fois la végétation installée. Quant à la clôture qui entoure le site, elle a été surélevée afin de favoriser le déplacement de la petite faune locale.

Le parc en chiffres

Surface clôturée du parc	16 ha
Puissance installée	12 MWc
Technologie photovoltaïque	Panneaux en silicium cristallin, fixés sur des structures mobiles
Production annuelle	18 GWh
Equivalence annuelle de consommation électrique domestique (pour une consommation de 2 545 kWh/an/habitant)	7 200 habitants
Investissement	9,5 millions d'euros
Durée d'exploitation	30 ans
Tonnes de CO2 évitées par an	13 900

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis près d'un siècle. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général, en coordination avec les acteurs du territoire : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve Rhône et préservation des écosystèmes naturels. CNR gère ces trois ressources naturelles Eau-Vent-Soleil en tant que biens communs dont elle partage la gouvernance et une partie de la valeur avec les territoires. Sa triple expertise – énergie, transport, irrigation - lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France. CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts). ENGIE est son actionnaire industriel de référence.

A propos du Groupe RAMPA Entreprises

Fondée en 1925, le groupe RAMPA est une entreprise familiale indépendante, réunissant une dizaine de filiales et plus de cinq cents personnes autour des métiers de l'Eau, de l'Energie, de la Préfabrication, du Recyclage et l'Immobilier.

Contacts Presse

Béatrice Ailloud – b.ailloud@cnr.tm.fr – 06 07 27 46 07

Romain Jacquet – r.jacquet@cnr.tm.fr – 06 74 79 10 00